Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTUREET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Éducation** Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Maryvonne ISAAC tél. : 01.49.55.51.99 fax : 01.49.55.40.06	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFE/N2010-2106** **Date: 24 août 2010**

Date de mise en application : rentrée scolaire 2010

Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Mise en œuvre de l'enseignement des langues par groupes de compétences en seconde générale et technologique.

Bases juridiques :
Arrêté du 8 avril 2010 relatif au programme d'enseignement des langues vivantes en classe de seconde générale et technologique.

Autres textes :
Note de service DGER/ SDPOFE/N° 2007-2042 relative à la mise en œuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langue liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du cadre européen commun de compétence pour les langues.

Résumé : Cette note expose les nouvelles modalités d'apprentissage des langues vivantes qui seront mises en place dans le cadre de la réforme du lycée en classe de seconde générale et technologique à compter de la rentrée 2010.

Mots-clefs : ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES - GROUPES DE COMPETENCES.

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Inspection de l'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Conseil Général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espaces Ruraux - Organisations syndicales de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole

La présente note de service a pour objet de présenter les nouvelles modalités d'apprentissage des langues vivantes dans le cadre de la réforme du lycée, et notamment d'apporter des précisions sur la mise en œuvre des groupes de compétences.

L'objectif de la réforme de l'enseignement des langues vivantes au lycée est de « former des citoyens capables de communiquer dans deux langues étrangères ».
L'élévation du niveau des élèves, en particulier de leurs capacités de compréhension et d'expression orales, devient une priorité nationale.

Les nouvelles modalités d'apprentissage visant à donner une impulsion forte à l'enseignement des langues au lycée, sont exposées dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 4 février 2010.

Elles s'articulent autour de quatre axes :

- la généralisation de l'apprentissage de deux langues vivantes

- la globalisation des horaires des langues vivantes

- l'organisation de l'enseignement par groupes de compétences

- l'élargissement du champ d'enseignement des langues.

1- La généralisation de l'apprentissage de deux langues vivantes

L'apprentissage de deux langues vivantes figure désormais parmi les enseignements obligatoires pour tous les élèves de seconde générale et technologique.
Il n'y a plus lieu de faire de distinction entre la première et la deuxième langue.

2- Les horaires :

Pour permettre de dépasser la distinction entre langue vivante 1 et langue vivante 2, l'horaire des deux langues vivantes est globalisé : 5 heures 30 hebdomadaires dans l'emploi du temps des élèves.
Il peut être réparti de façon souple sur l'année : par exemple, pour mettre en place des périodes intensives d'apprentissage ou pour préparer ou exploiter des projets tels que séjours à l'étranger, accueil de partenaires, expositions, journée européenne des langues, etc.

Cependant, il convient de respecter un équilibre entre les horaires des deux langues sur l'ensemble de l'année.

Des exemples de schémas possibles sont proposés en annexe 1.

Il peut être envisagé d'affecter une partie des heures d'enseignement en groupes à effectif réduit dont l'utilisation est laissée à l'initiative de l'établissement, par exemple à la remise à niveau des élèves qui n'ont pas validé le niveau A2 du cadre européen commun de compétence pour les langues, en fin de troisième. Ces heures peuvent également être utilisées pour entraîner plus spécifiquement les élèves à la pratique orale.

Ces choix doivent être débattus au sein de l'équipe des professeurs et approuvés par le conseil d'administration.

3- L'organisation par groupes de compétences :

3.1 Objectifs :

L'objectif des groupes de compétences est double :

- repérer le niveau de chaque élève dans chacune des cinq activités langagières (la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression orale en continu, l'interaction orale, l'expression écrite) afin d'établir son profil linguistique dans ses deux langues,

- créer les conditions permettant aux élèves de progresser dans les activités où ils rencontrent des difficultés.

3.2 Définition :

Les groupes de compétences doivent être perçus comme **une modalité pédagogique permettant de promouvoir et d'améliorer l'enseignement des langues dans l'établissement.**

L'enseignement des langues par groupes de compétences repose sur une organisation de l'enseignement et des modalités pédagogiques particulières.
Il s'agit de :

- constituer des groupements d'élèves à partir d'une ou plusieurs classes

- favoriser pendant une période déterminée au sein de chaque groupe **en fonction de ses besoins particuliers** le travail d'une des cinq activités qui sera l'activité « dominante » mais non exclusive.

L'organisation en groupes de compétences permet ainsi de différencier l'enseignement en fonction des besoins de chacun.

Il convient de préciser que :

- Les groupes de compétences ne sont pas des groupes dans lesquels les élèves sont rassemblés par niveau global (faibles, moyens, forts), à partir d'évaluations qui reposent sur des bases réductrices (connaissance du fonctionnement de la langue, expression écrite…..). En effet, le concept de « groupes de compétence » exclut l'idée de « niveau général en langue ». L'évaluation des aptitudes en langue d'un élève se fait dorénavant activité langagière par activité langagière : on peut être capable de comprendre l'écrit et éprouver des difficultés en expression orale.

- Ils ne doivent pas non plus être des regroupements d'élèves de classes de même niveau de voies de formation différentes, en raison de l'incompatibilité des contenus des programmes (exemple : ne pas regrouper des classes de seconde professionnelle et de seconde générale et technologique).

- Ce ne sont pas des groupes consacrés à une unique activité langagière. Les textes parlent d'une activité langagière dominante et induisent donc des articulations entre deux activités au moins. Compréhension et expression interfèrent en effet constamment et il serait illusoire de vouloir séparer et extraire une activité langagière quelle qu'elle soit.

- Ce ne sont pas des groupes où l'évaluation prend le pas sur l'entraînement. L'objectif de ces groupes est que le professeur fasse acquérir à l'élève une méthodologie qui le mène progressivement vers plus d'autonomie. Pour ce faire, il propose des tâches qui visent à atteindre le niveau ou l'inter niveau directement supérieur dans une ou plusieurs activités langagières.

- Ce ne sont pas des groupes qui excluent la prise en compte de la dimension culturelle ou professionnelle de la langue. Les supports choisis doivent tenir compte de cette exigence. Le principe de la liberté de choix des documents est réaffirmé. Il importe toutefois qu'au sein de l'équipe des enseignants de langues, les projets linguistiques des différents professeurs se rejoignent sur des axes thématiques (et donc lexicaux) communs.

3.3 Mise en œuvre :

Les groupes de compétences seront mis en œuvre progressivement dans l'enseignement agricole dès la rentrée 2010.

La mise en œuvre des groupes de compétences demande un engagement fort de l'ensemble des acteurs concernés : équipes de direction, enseignants, élèves. Elle concrétise une démarche de projet visant à promouvoir l'enseignement des langues, et un choix affirmé dans le projet d'établissement.

Le mode d'organisation pour la constitution des groupes de compétences étant l'expression de l'autonomie pédagogique de l'établissement et la traduction de choix effectués par son équipe de professeurs de langues , la constitution des groupes de compétences n'est pas unique mais « multiforme ».

L'intérêt du dispositif des groupes de compétences réside dans la gestion facilitée de l'hétérogénéité des niveaux de compétence, notamment à l'entrée en seconde où ces niveaux oscillent, selon les activités langagières, entre A2, voire A1, et B1. C'est pourquoi il est souhaitable de cibler plus particulièrement la mise en place des groupes de compétences au niveau de la classe de seconde .générale et technologique Ces groupes réuniront indifféremment des élèves issus d'un cursus LV1 ou LV2 sur un seul niveau d'enseignement.

L'annexe 2 propose une grille de positionnement de l'élève à l'entrée en classe de seconde. générale et technologique

La répartition des groupes de compétences dans l'horaire de la semaine et sur l'année est du ressort de l'équipe pédagogique. Cependant, dans un soucis d'efficacité, on évitera de n'y consacrer qu'une partie infime de l'horaire :
Les temps forts du travail en groupes de compétences sont les suivants : information des élèves et des familles, évaluation diagnostique, répartition dans les groupes, évaluation(s) sommative(s).

L'évaluation diagnostique intervient après une période d'observation au sein des groupes-classes, avant les vacances de Toussaint. L'évaluation de la progression des élèves est nécessaire en cours de formation afin de permettre des changements de groupe et/ou l'adaptation de l'enseignement aux besoins des élèves.

La périodicité des changements de groupe ne doit pas être motivée par un roulement automatique, cadré à l'avance mais par des objectifs précis de progression et par des séquences dont on mesure la durée et les objectifs.

Deux cas de figure peuvent se présenter selon le nombre de classes impliquées.

- Une seule classe de seconde générale et technologique :
Il est possible de réaliser un travail commun entre des professeurs de langues vivantes (anglais/espagnol, allemand/anglais, anglais/italien) qui choisissent de travailler en parallèle les mêmes activités langagières. Des séances où les deux enseignants interviennent en même temps, notamment sur la méthodologie, sont envisageables. Un groupe de compétence peut aussi donner lieu à des activités linguistiques et culturelles « inter langues » si les supports utilisés et les sujets abordés se réfèrent à des thématiques communes aux pays dont on étudie les langues (exemple : l'immigration mexicaine aux USA, les produits bio en Allemagne et le « slow food » en Italie…). Cette approche est intéressante dans la mesure où elle permet d'appréhender une question de civilisation de façon plus ouverte.
Les groupes de compétences pourront aussi être l'occasion de faire travailler ponctuellement des aspects spécifiques de l'apprentissage des langues : utilisation du dictionnaire, gestuelle, codes culturels, etc.

- Deux classes de seconde générale et technologique ou plus :
Le groupe classe est éclaté sur la totalité ou une partie de l'horaire de langues vivantes ; les élèves sont répartis par groupes de compétences.

Dans le cas où plusieurs enseignants interviennent dans une même classe, ils peuvent désigner parmi eux un professeur référent, qui, en concertation avec le professeur principal, parle au nom de l'équipe des professeurs de langues concernés pour un groupe-classe donné, lors des conseils de classe ou des rencontres avec les parents d'élèves.

4- Le champ élargi des enseignements en langues vivantes

La langue vivante peut être support de communication dans de nombreuses situations :

- dans les cours de langue évidemment mais aussi dans les cours d'autres disciplines comme cela se fait en section européenne dans les disciplines non linguistiques (DNL) ;

- lors d'interventions de locuteurs natifs : assistants linguistiques et culturels, assistants d'éducation, professionnels ;

- par l'accès à des contenus vidéo en version originale (films, séries, émissions, etc.) facilement disponibles et libres de droit pour un usage scolaire et à des ressources numériques en langues vivantes disponibles sur Internet au sein d'espaces dédiés ;

- par l'utilisation d'outils nomades numériques pour entraîner à l'expression et la compréhension orales. Si les activités d'écoute, de visionnage, ou d'enregistrement de l'élève peuvent être menées au sein de la classe ou de l'établissement scolaire, elles prennent aussi tout leur sens en dehors du lycée et au domicile avec la mise en place des espaces numériques de travail (ENT)…

5- Documentation et appui à la mise en place des groupes de compétences :

Les enseignants peuvent alimenter leur réflexion sur l'enseignement des langues par groupes de compétences en consultant la synthèse des expérimentations observées en 2009 à la page suivante :
http://www.chlorofil.fr/typologie/rapports-et-statistiques.html

Dans le cadre du Plan National de Formation, des réunions sur ce thème sont organisées par l'École Nationale de Formation Agricole (ENFA).

La mise en œuvre de toutes les mesures prévues doit se traduire dans le quotidien d'un élève par une amélioration des conditions dans lesquelles il apprend les langues vivantes.

Le Sous-Directeur des politiques de formation et d'éducation

Philippe VINCENT

ANNEXE 1

Exemples de schémas possibles de répartition de l'horaire des deux langues globalisé

1ier schéma :

2,5 heures par semaine pour chaque langue
+ 1 heure par semaine pour la langue vivante A pendant 9 semaines
1 heure par semaine pour la langue vivante B pendant 9 semaines

2ième schéma :

2,5 heures par semaine pour chaque langue
+ 1 heure par quinzaine en alternance langue vivante A et langue vivante B

3ième schéma :

2,5 heures par semaine pour chaque langue
+ 2 heures toutes les quatre semaines dans une des langues sur un projet particulier en alternant d'un mois sur l'autre avec l'autre langue.

ANNEXE 2

NOM de l'élève : ……..
Prénom de l'élève : ……..
Classe : **……..**

POSITIONNEMENT LINGUISTIQUE DE L'ELEVE A SON ENTREE EN CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET ETCHNOLOGIQUE

1. Définition des niveaux visés :

B1	Peut **comprendre les points essentiels** quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de **choses familières à l'école** (thèmes abordés dans les programmes) et dans les loisirs. Peut **se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage** dans une région où la langue cible est parlée. Peut **produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers** (thèmes abordés dans les programmes) **et dans ses centres d'intérêt**. Peut **raconter** un événement, une expérience ou un rêve, **décrire** un espoir ou un but et **exposer brièvement des raisons ou explications** pour un projet ou une idée.
A2	Peut **comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées** en relation avec des domaines immédiats de priorité (**informations** personnelles et familiales **simples**, achats, environnement proche, thèmes abordés en classe). Peut **communiquer lors de tâches simples et habituelles** ne demandant qu'un **échange d'informations simple** et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut **décrire avec des moyens simples** sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats (thèmes abordés en classe).

2. Positionnement individuel de l'élève :

Indiquer le nom de la langue et mettre une croix dans la case correspondante.

	Langue :……			Langue : ……..		
	A2 en cours d'acquisition	A2 atteint	B1 atteint ou en cours d'acquisition	A2 en cours d'acquisition	A2 atteint	B1 atteint ou en cours d'acquisition
Compréhension de l'oral						
Compréhension de l'écrit						
Interaction orale						
Expression orale en continu						
Expression écrite						